



Parcs
Canada

Parks
Canada



CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

Expérience de cyclisme proposée pour la promenade de la Vallée-de-la-Bow

Parc national Banff



Sommaire

Le 29 juillet 2021, Parcs Canada a inauguré un processus de mobilisation de six semaines pour consulter le public sur un projet d'offre de cyclisme qui suppose l'imposition d'une restriction d'accès en véhicule sur un tronçon de 17 km de la promenade de la Vallée-de-la-Bow, dans le parc national Banff. Il a sollicité des commentaires sur deux options proposées pour offrir une expérience de cyclisme sans véhicule sur la promenade. La première option était une expérience offerte sept jours sur sept au printemps et en automne, et la seconde, une expérience offerte la fin de semaine seulement, au printemps et en automne.

Parcs Canada a entendu les commentaires d'une vaste gamme de citoyens et de groupes d'intervenants. Il a reçu plus de 2 000 mémoires d'amateurs de plein air, d'entreprises touristiques, de membres de collectivités locales, d'organismes écologistes et de citoyens que la question intéressait. D'après les commentaires entendus, Parcs Canada conclut que la majorité des répondants sont favorables à une expérience de cyclisme bonifiée sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow. Le directeur prendra en considération ces commentaires et d'autres renseignements pertinents pour rendre sa décision finale sur la question.

Parcs Canada est reconnaissant envers tous ceux et celles qui ont pris le temps de transmettre leurs commentaires et leurs préoccupations. Nous vous remercions de votre rétroaction, à laquelle nous accordons une grande valeur. Les commentaires reçus orienteront la planification, la surveillance et l'enrichissement de l'expérience de cyclisme sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow.



Aperçu du processus de mobilisation

Pour faire progresser ses priorités, Parcs Canada tient à une mobilisation transparente et significative qui intègre le savoir et l'expertise des Nations autochtones, des principaux intervenants, des groupes écologistes et du grand public. La mobilisation du public sur l'expérience de cyclisme proposée lui a permis de recueillir différents points de vue qu'il prendra en considération dans l'examen et l'élaboration de l'expérience de cyclisme sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow.

Du 29 juillet au 9 septembre 2021, la population a été invitée à consulter le site Web du parc national Banff pour prendre connaissance des détails de la proposition et à transmettre ses commentaires par courriel ou par lettre. Parcs Canada a également tenu des réunions ciblées avec de nombreux groupes d'intervenants.

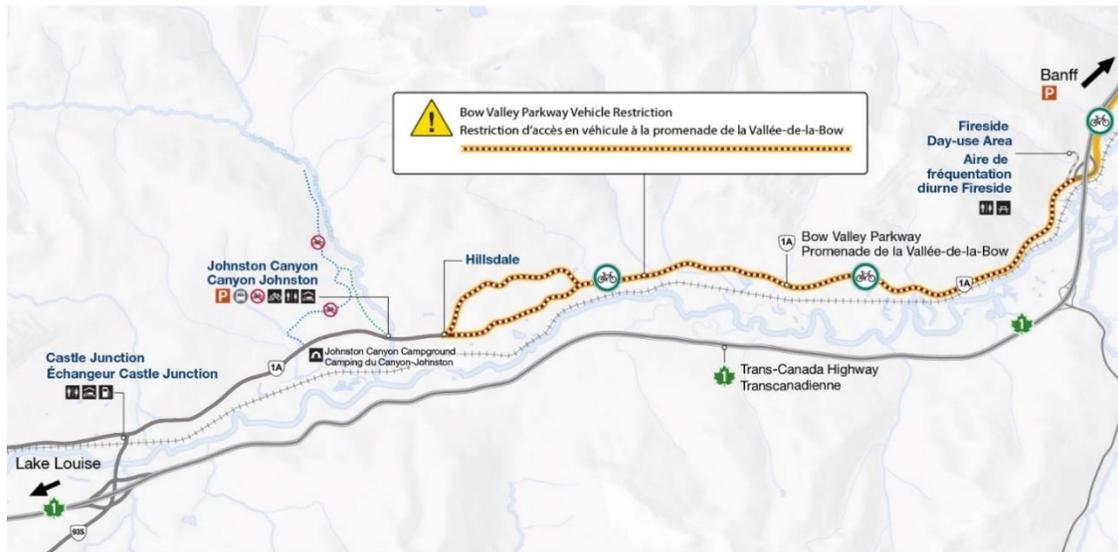
Le processus de mobilisation a donné lieu à la présentation de plus de 2 000 mémoires, dont des réponses provenant d'organisations nationales et régionales ainsi que de particuliers. Certains commentaires ont été présentés collectivement au nom de multiples organisations, alors que d'autres ont été formulés au nom de plusieurs centaines de particuliers ou de membres. Parcs Canada a reçu la rétroaction de l'industrie du tourisme, de groupes écologistes, d'organismes communautaires, d'organisations touristiques et d'amateurs de plein air, de membres des collectivités locales et de citoyens intéressés par la question.

Ce que nous avons proposé

Parcs Canada a proposé de restreindre l'accès en véhicule particulier à un tronçon de 17 km de la promenade chaque année au printemps et en automne, afin d'y offrir une expérience de cyclisme (voir la figure 1). Cette proposition faisait fond sur la grande popularité de l'expérience de cyclisme qui a été offerte sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow pendant la pandémie de COVID-19 en 2020 et en 2021. Elle a également été formulée en réponse à un grand nombre de commentaires du public exhortant Parcs Canada à envisager une offre de cyclisme bonifiée dans les années à venir.

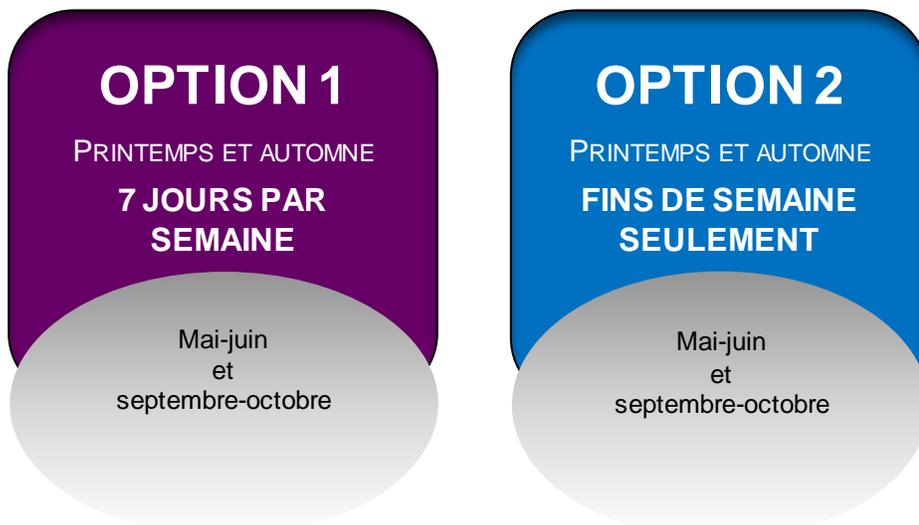


Figure 1. Proposition – Restriction d'accès en véhicule à la promenade de la Vallée-de-la-Bow



Les participants ont été invités à commenter deux options (voir la figure 2) pour une expérience de cyclisme sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow.

Figure 2. Options proposées pour l'expérience de cyclisme sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow



Dans les deux cas, la populaire aire de fréquentation diurne du Canyon-Johnston et le camping adjacent resteraient accessibles en véhicule à longueur d'année, et la promenade entière serait ouverte à tous, aux véhicules aussi bien qu'aux cyclistes, pendant les mois d'été.



Ceux qui se sont exprimés

Public – 2 237

- 2 237 commentaires individuels par courriel ou par lettre.
- Tout un éventail de répondants, depuis des personnes âgées jusqu'à des familles, en passant par des personnes aux capacités diverses.
- Résidents locaux, amateurs de plein air et citoyens intéressés par la question.
- Une pétition contenant la signature de 298 citoyens canadiens en faveur de l'expérience de cyclisme.

Organisations – 17

- Vaste gamme d'organisations ayant répondu par courriel ou par lettre ou dans le cadre de réunions.
- Organisations représentant des groupes d'utilisateurs, l'industrie du tourisme et du voyage, des groupes écologistes, des entreprises et des administrations locales.

Parcs Canada a pris contact avec des groupes autochtones, mais il n'a reçu aucun commentaire pendant la période de mobilisation.

Ce que nous avons entendu dans l'ensemble

Les répondants étaient extrêmement favorables à l'idée de bonifier les possibilités de cyclisme offertes le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow. Tant les membres du public que les représentants d'organisations ont très majoritairement indiqué une nette préférence pour l'option 1, l'expérience de cyclisme offerte sept jours par semaine au printemps et en automne. Un grand nombre de répondants ont affirmé souhaiter que soit augmenté le nombre de jours où la promenade est exempte de véhicules pendant les mois d'été. Certains ont même dit vouloir des possibilités de cyclisme sans véhicule à longueur d'année. Nous avons aussi entendu des commentaires selon lesquels une promenade exempte de véhicules plairait non seulement aux cyclistes, mais aussi à d'autres visiteurs à la recherche d'un endroit où marcher, courir ou faire du patin à roues alignées ou du patin à roulettes.

D'autres participants ont dit craindre les impacts négatifs des restrictions d'accès en véhicule, par exemple l'iniquité envers les personnes à mobilité réduite, l'absence d'accès commode aux aires de fréquentation diurne situées le long du tronçon frappé de restrictions, surtout pour les visiteurs qui transportent du matériel (par exemple des cordes d'escalade), et la congestion associée au stationnement et à la circulation détournée ailleurs.

Le tableau qui suit présente un aperçu des résultats fondés sur les préférences exprimées par les répondants pour l'option 1 et l'option 2. Outre les options 1 et 2, deux autres catégories de préférences



sont ressorties et ont été ajoutées, à savoir « Favorables au cyclisme, mais aucune préférence pour l'une ou l'autre des options » et « Opposés aux deux options ».

Favorables à l'option 1	Favorables à l'option 2	Favorables, sans aucune préférence	Opposés
<ul style="list-style-type: none"> • Les répondants ont majoritairement affiché une préférence pour l'option 1. • Bon nombre ont demandé à Parcs Canada d'envisager l'ajout de journées réservées au cyclisme en été. • Principales raisons pour appuyer l'option 1 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Expérience globale du visiteur ✓ Bienfaits écologiques ✓ Sécurité des cyclistes ✓ Réduction de la congestion sur la promenade 	<ul style="list-style-type: none"> • Un nombre plus faible de répondants ont dit préférer l'option 2. • Selon ce groupe, cette option rend la promenade accessible à une gamme variée d'usagers. • Ces personnes ont proposé quelques variations, dont différentes combinaisons de jours, par exemple un mélange de jours de semaine et de fin de semaine, et l'ajout de jours en été. • Principales raisons pour appuyer l'option 2 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Option plus équitable ✓ Accès facilité pour les visiteurs ✓ Expérience globale du visiteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Un autre groupe de répondants s'est prononcé en faveur d'une expérience de cyclisme, mais n'a affiché aucune préférence pour l'une ou l'autre des options présentées par Parcs Canada. • Principales raisons pour appuyer l'offre de cyclisme : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réponse à une demande ✓ Bienfaits écologiques ✓ Santé et bien-être ✓ Expérience globale du visiteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Un faible nombre de participants n'étaient pas favorables à la prestation d'une expérience de cyclisme. • Principales raisons pour s'opposer à l'offre de cyclisme : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Injustice ✓ Restriction de l'accès ✓ Discrimination envers les automobilistes



Ce que nous avons entendu des organisations

Parcs Canada a reçu des commentaires de 17 organisations, dont des entreprises et des associations touristiques, des groupes écologistes ainsi que des associations et des clubs récréatifs. Ces groupes étaient majoritairement favorables à l'idée d'offrir une expérience de cyclisme sans voiture. La plupart se sont prononcés en faveur de l'option 1, et plusieurs ont indiqué souhaiter d'autres restrictions d'accès en véhicule. Voici les principales raisons invoquées pour appuyer l'expérience de cyclisme :

- promouvoir le tourisme;
- stimuler l'économie locale et régionale;
- promouvoir la prestation d'une expérience saine et exceptionnelle;
- respecter l'environnement.

Plusieurs entreprises touristiques ont exprimé des craintes concernant les impacts négatifs sur leurs activités. Mentionnons par exemple l'impossibilité d'accéder à la promenade pour des balades panoramiques en voiture et l'impossibilité pour les guides de transporter leurs clients jusqu'aux attractions situées le long du tronçon frappé de restrictions. Certains ont aussi dit craindre que la restriction n'ait pour effet de réduire l'achalandage des entreprises du secteur.

Ce que nous avons entendu sur les réseaux sociaux

Parcs Canada a également surveillé le contenu des médias sociaux en ce qui a trait à l'expérience de cyclisme proposée pour la promenade de la Vallée-de-la-Bow. Des renseignements sur l'offre de cyclisme proposée ont été diffusés sur les comptes Facebook et Twitter de Parcs Canada. Plus de 5 000 diffusions ont été enregistrées sur les deux plateformes de médias sociaux. Les commentaires formulés reflètent et confirment la rétroaction que nous avons entendue et analysée dans le cadre du processus de mobilisation publique de six semaines sur le même sujet.



Ce que nous avons entendu – Principaux thèmes

Les participants ont fait état de plusieurs raisons et facteurs pour expliquer leurs préférences. Ceux-ci peuvent être classés sous les **sept thèmes clés** suivants :

Thème 1 : Expérience du visiteur

Les répondants ont majoritairement fait valoir que la restriction imposée aux véhicules contribuait grandement à enrichir leur expérience. Ils ont indiqué qu'elle créait un cadre plus sécuritaire et, partant, une expérience plus agréable pour les cyclistes. D'autres ont précisé que l'expérience de cyclisme sans véhicule était incomparable et qu'elle avait représenté le moment fort de leur visite dans le parc.

Un petit groupe de participants a affirmé que les balades panoramiques en voiture étaient un élément indissociable de leur séjour dans le parc national Banff. Pour d'autres visiteurs, comme les randonneurs et les alpinistes, la restriction vient entraver l'accès à des destinations prisées (l'aire de fréquentation diurne Fireside, le col Corey et le rocher Guides). La restriction d'accès en véhicule a un impact global négatif sur leur expérience et leur degré de satisfaction à l'égard du parc national Banff.

Thème 2 : Impacts environnementaux

La question des impacts environnementaux a régulièrement été soulevée dans les commentaires du public et des organisations.

De l'avis d'un grand nombre de personnes, les restrictions imposées aux véhicules seraient bénéfiques pour l'environnement, particulièrement pour la faune. Pour ce groupe, la réduction du nombre de véhicules accroîtrait la sécurité des animaux sauvages, faciliterait leurs déplacements et diminuerait la pollution atmosphérique et sonore.

Aux dires d'autres répondants, par contre, un flux constant de cyclistes sur la promenade serait plus perturbateur pour la faune que la circulation automobile ordinaire. Certains ont exprimé des inquiétudes relatives aux risques de rencontres dangereuses entre animaux et cyclistes et ont dit estimer que l'expérience accroîtrait les risques pour la sécurité des humains et des animaux.

Plusieurs participants ont dit craindre que des changements ne soient apportés à la fermeture saisonnière de la promenade de la Vallée-de-la-Bow et ont souligné l'importance de maintenir cette fermeture pour protéger la faune.



Thème 3 : Contribution à l'économie locale

Le public et les organisations ont formulé des commentaires au sujet des impacts économiques de l'expérience de cyclisme sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow.

Le public considère généralement l'expérience proposée comme bénéfique pour l'économie locale et régionale, parce qu'elle attirera des visiteurs. Les entreprises ont émis des avis partagés, certaines percevant des impacts négatifs sur l'économie locale, et d'autres, des impacts positifs.

Certains entrepreneurs craignent que l'expérience de cyclisme proposée n'entraîne une baisse d'achalandage et une perte de revenus touristiques. D'autres entreprises locales ont affirmé s'attendre à des retombées économiques positives. Elles prédisent que l'offre de cyclisme attirera des visiteurs qui contribueront à l'économie locale, surtout pendant les saisons intermédiaires du printemps et de l'automne.

Thème 4 : Contribution à la santé et au bien-être

Le thème de la santé et du bien-être a souvent fait surface dans les commentaires que nous avons entendus. Il était clair que la circulation sur la promenade, que ce soit en véhicule à moteur ou par des moyens de transport autpropulsés, contribue à la sensation de bien-être éprouvée par un grand nombre de visiteurs sur le plan physique, spirituel et mental.

De nombreux répondants ont déclaré que l'expérience de cyclisme sur une promenade sans voiture avait été pour eux une source de joie, qu'elle leur avait permis d'être actifs et qu'elle avait contribué à leur bien-être physique et mental. Ces commentaires provenaient d'un vaste éventail de personnes, dont des cyclistes, des personnes âgées, des jeunes, des familles multigénérationnelles à la recherche de moyens d'être actives ensemble et des amis en quête d'une activité saine à pratiquer dans un cadre social. La sécurité engendrée par l'absence de véhicules représentait un motif clé pour inciter un grand nombre de ces répondants à pratiquer ces activités.

Nous avons aussi entendu des commentaires de personnes qui éprouvent du bien-être à se balader en voiture à faible vitesse. Ces commentaires provenaient de visiteurs à mobilité réduite, de personnes âgées et de personnes sans vélo. La promenade offre à ces groupes une expérience de conduite immersive qu'elles peuvent difficilement trouver ailleurs. Cette expérience unique en son genre leur procure un sentiment de joie qui contribue à leur bien-être.



Thème 5 : Accessibilité et équité

Les commentaires portant sur ce thème nous ont permis d'évaluer si les options de cyclisme étaient raisonnables, équilibrées et équitables eu égard à la possibilité pour les visiteurs d'accéder aux attractions qui les intéressent.

Bien que minoritaires, les répondants qui ont jugé injuste l'expérience proposée avaient une opinion très tranchée sur la question. Nous avons entendu que les restrictions imposées aux véhicules sont discriminatoires envers les personnes ayant des problèmes de mobilité, les personnes âgées et les visiteurs qui ont des intérêts particuliers, tels que les photographes, les alpinistes, les guides et les amateurs d'observation d'oiseaux. Selon certains, les restrictions imposées aux véhicules enfreindraient leur droit d'accès à une voie de communication publique. D'autres ont insisté sur les inconvénients causés. D'autres encore ont dit considérer que les cyclistes sont un groupe minoritaire qui bénéficie déjà de multiples options dans le parc et qu'il n'était pas équitable de leur réserver la promenade.

De l'avis de certains, l'expérience proposée accroîtrait l'équité et l'accessibilité, du fait qu'elle serait accessible à tout un éventail de visiteurs. Ces personnes ont fait valoir qu'il y a peu d'endroits où les cyclistes se sentent en sécurité en pratiquant leur activité. Le fait de permettre aux cyclistes de rouler sur une partie de la promenade en l'absence de véhicules leur semblait être un compromis juste, compte tenu du grand nombre de routes panoramiques accessibles aux automobilistes. Ces opinions étaient partagées par une vaste gamme de répondants, dont des personnes âgées, de jeunes familles, des cyclistes chevronnés, des cyclistes débutants et des personnes à mobilité réduite.

Thème 6 : Demande des visiteurs

Les commentaires que nous avons entendus témoignent d'un vif intérêt et d'une forte demande pour une gamme variée d'expériences le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow.

Un grand nombre de répondants voient le cyclisme comme une activité populaire et ont fait état de la forte demande de possibilités de cyclisme sécuritaires et inclusives. À leurs yeux, l'expérience de cyclisme proposée est sensée, parce qu'elle répond à cette demande et à la popularité croissante du cyclisme. En fait, de nombreuses personnes ont indiqué souhaiter que d'autres jours soient réservés au cyclisme pendant les mois d'été ou à longueur d'année ou encore que l'offre soit étendue à d'autres secteurs.

Les participants opposés à l'expérience de cyclisme ont été nombreux à faire valoir que les visiteurs cherchent à se rendre à leur destination en voiture. C'est le cas notamment de ceux et celles qui apprécient les balades panoramiques en voiture, des personnes à mobilité réduite et des amateurs de plein air qui veulent s'adonner à des activités exigeant le transport de matériel, comme l'escalade. En définitive, il existe encore une demande pour des promenades panoramiques et pour l'accès en véhicule aux aires de fréquentation diurne situées le long de la promenade.

Selon ce que nous avons constaté, certaines personnes croyaient que l'expérience de cyclisme proposée restreindrait l'accès en véhicule au canyon Johnston, une situation jugée problématique en raison du grand nombre de visiteurs désireux d'accéder à cette attraction spéciale. De toute évidence, Parcs Canada doit expliquer plus clairement le fait que, quelle que soit l'option choisie, le canyon Johnston restera accessible en véhicule.

Thème 7 : Planification et mise en œuvre

La question de la planification et de la mise en œuvre de l'expérience de cyclisme proposée faisait également partie des thèmes abordés dans les commentaires.



Nous avons entendu de nombreuses suggestions à cet égard. Il a notamment été proposé que Parcs Canada trouve des moyens pour les véhicules et les cyclistes de partager la route, qu'il ajoute une voie réservée aux cyclistes ou qu'il choisisse un autre endroit pour offrir l'expérience de cyclisme. En outre, les répondants ont suggéré à Parcs Canada d'enrichir l'expérience de cyclisme par les moyens suivants : aménagement d'une liaison routière claire jusqu'à Banff, construction de stationnements, installation de toilettes et de poubelles et mise en place de protocoles pour le cyclisme, le partage des routes et les rencontres avec les animaux sauvages.

Des organisations non gouvernementales de l'environnement et certaines entreprises ont précisé que les plans élaborés pour l'expérience de cyclisme devaient tenir compte de questions plus vastes, telles que le transport en commun, les profils de fréquentation et la congestion. Elles ont également demandé à Parcs Canada de veiller à ce que l'expérience soit élaborée de façon systématique, en tenant compte de l'information scientifique accessible.

Enfin, certains répondants ont insisté sur la nécessité de diffuser des communications claires au sujet de l'expérience de cyclisme, afin que les visiteurs puissent être prévoyants et profiter au maximum de leur séjour.

Conclusion

Le présent rapport *Ce que nous avons entendu* résume les commentaires et les points de vue exprimés pendant la période de mobilisation de six semaines sur l'expérience de cyclisme proposée pour la promenade de la Vallée-de-la-Bow. Parcs Canada prendra en considération ces commentaires et d'autres renseignements pertinents pour rendre sa décision finale sur l'offre de cyclisme bonifiée.